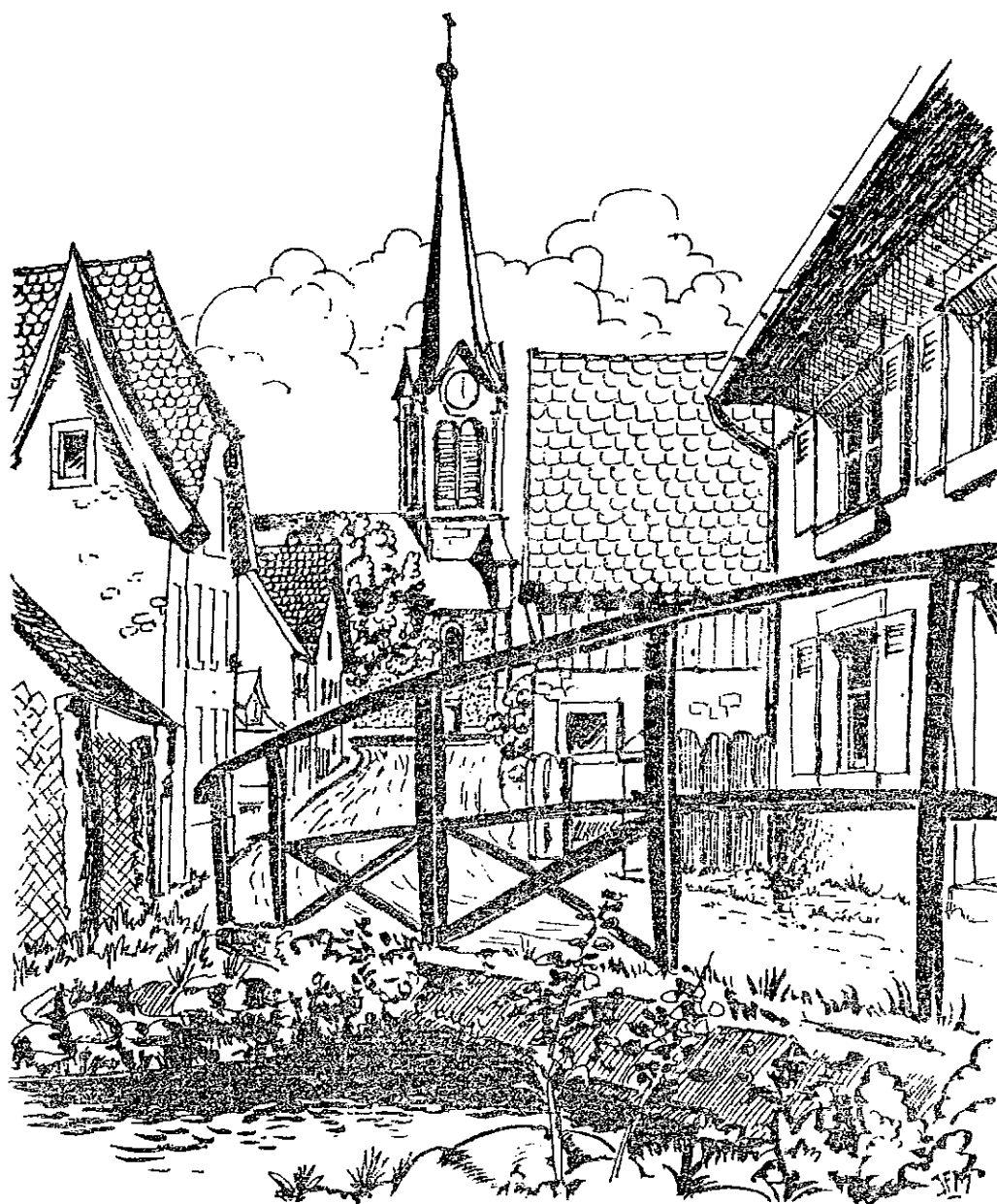




BULLETIN MUNICIPAL
SENTHEIM

LE MOT DU MAIRE

CHERS AMIS,

L'équipement sportif est-il indispensable? Il ne l'était peut-être pas tellement autrefois ou du moins n'en a-t-on pas ressenti le besoin. Il l'est aujourd'hui sans aucun doute, face aux exigences croissantes de la vie comme un prolongement de la formation scolaire: on n'a jamais fini d'apprendre. Il l'est encore comme un moyen de DETENTE, de LOISIRS, de RECREATION dans une vie de travail de plus en plus accablante.

Cependant toute organisation de loisirs suppose inévitablement l'aménagement de parcs, de terrains de jeux destinés au délasserement de la population.

Il est du devoir de chaque commune (urbaine ou rurale) de veiller au développement sportif de ses habitants.

Des normes indicatives ont été élaborées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le contexte du P.O.S. de notre commune. Je vous en communique ci-après le contenu de ce document. Il est vrai, que nous ne sommes qu'au stade de la

RESERVATION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA CREATION FUTURE DE CES
INSTALLATIONS SPORTIVES

Rapport de la Direction Départementale de la Jeunesse
des Sports et des Loisirs du Haut-Rhin
sur la localisation des équipements sportifs sur le
territoire de la commune de SENTHEIM

Suite aux différentes réunions de travail en vue de l'élaboration du POS de la commune de SENTHEIM au cours desquelles il a été débattu sur les questions de localisation des équipements sportifs et socio-éducatifs, mes services ont été amenés à faire le point des besoins communaux d'une part et des besoins intercommunaux ou de secteur d'autre part.

Commune de SENTHEIM

1) Besoins théoriques

Besoins déterminés conformément aux grilles d'équipement sportif et socio-éducatif (circulaire ministérielle No 74/146/B du 15.5.1974)

Sur la base du dernier recensement (926 habitants) la surface d'urbanisme à réserver par nature d'équipement s'établit comme suit:

- | | |
|---|----------|
| a) surfaces destinées aux activités physiques
(3,8 M2 par habitant) | 3 519 M2 |
| b) Terrain de sport et plaines de jeux:
(7,5 M2 par habitant) | 6 945 M2 |
| c) Installations couvertes:
(0.80M2 par habitant) | 740 M2 |

Surface d'urbanisme totale 11 204 M2

2) PROJETS

- Un plateau d'E.P.S. permettant la pratique du hand-ball, volley-ball, basket-ball, qu'il y aurait lieu de compléter par des aires de saut (hauteur, longueur) et d'un mât à grimper. L'aire de jeu avec les dégagements réglementaires devra avoir les dimensions de 44 x 24 m soit 1 056 M2. Une surface d'environ 1 200 M2 serait à réserver.

- Un terrain de football, la création d'un nouveau terrain est justifiée par le nombre important d'équipe que comporte le club de football. Les dimensions réglementaires avec les dégagements devront être de 112 m sur 65 m. L'orientation préférentielle à donner à l'axe longitudinal est: nord, nord-ouest/sud, sud-est. L'emprise totale pour ce terrain devra correspondre à une surface minimale de 7 300 M². Le terrain actuel serait utilisé comme terrain d'entraînement uniquement, compte tenu de la proximité de la route. La commune devra prendre les dispositions nécessaires quant à la sécurité (pose de filets pare-ballons le long de la route).

- Une salle polyvalente: la vie associative de la commune de Sentheim et des environs justifie très nettement la construction d'une salle polyvalente qui permette d'une part la pratique sportive (basket-ball, volley-ball, gymnastique, judo) et d'autre toutes les activités socio-culturelles tant sur le plan communal que sur le plan intercommunal. L'emprise au sol de cet équipement comportant une grande salle de 30 m sur 20 m, des petites salles annexes avec vestiaires-douches sera de l'ordre de 1 200 M² environ.

La surface d'urbanisme pour ces équipements peut ainsi être évaluée à 13 800 M².

SECTEUR DE SENTHEIM

Suite à la proposition de Monsieur le Conseiller Général UHLRICH à ces équipements de caractère strictement communal, on pourrait ajouter compte tenu de la situation géographique de la commune de SENTHEIM la réalisation d'équipements à caractère intercommunal ou de secteur.

1) BESOINS THEORIQUES:

Par référence à une population de 4957 habitants susceptible d'être intéressée par des équipements à réaliser dans le cadre d'un centre de loisirs et de tourisme de la basse vallée la surface d'urbanisme pourrait être évaluée à 14 380 M² (2,9M² par habitant).

2) PROJETS

Une piscine de plein air: de 25 m sur 10 m avec possibilité d'utilisation des "eaux chaudes" opération "thermalisme" pourrait satisfaire durant les mois d'été tant les besoins des habitants du secteur de Sentheim que ceux des touristes en vacances dans la vallée. Une surface d'urbanisme d'environ 1 500 M² serait à réserver.

Par ailleurs pour favoriser la détente, le plein air et l'attrait, il y aurait lieu de réserver l'emplacement pour 2 courts de TENNIS soit environ 1 500 M² ainsi que les espaces verts.

La surface d'urbanisme pour les équipements à caractère intercommunal peut être évaluée quant à elle à 5 600 M².

Les différents projets d'équipements sportifs pourraient être localisés à proximité du terrain de football et du vestiaire existant à la sortie "est" de la commune de SENTHEIM.

L'accès actuel du terrain de football devrait être supprimé et remplacé par un accès à prévoir au niveau du CD 53. A l'entrée du complexe sportif il y aurait lieu de prévoir un parking autos d'environ 50 places.

La réservation des terrains prévus à cet effet s'inscrit dans une perspective de réalisation envisageable à moyen et long terme.

Fait à Colmar, le 28 Mai 1979

Le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

André MOLINIER.

EN BREF

REVISION DES LISTES ELECTORALES

La période de révision des listes électorales (qui s'est ouverte le 1er septembre 1981) prendra fin le 31 décembre 1981.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour toutes les personnes de nationalité française, âgées de 18 ans et plus et jouissant de leurs droits civiques. Par conséquent doivent demander leur inscription sur les listes électorales:

- les personnes remplissant les conditions pour être électeur et qui ne seraient pas encore inscrites
- les personnes ayant changé de domicile ou de résidence
- les jeunes gens ayant atteint l'âge de la majorité au cours de l'année 1981 ou qui auront 18 ans avant le 28 février 1982.

Les inscriptions sont reçues à la mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux.

LES FICHES d'ETAT-CIVIL

Les fiches individuelles ou familiales d'état-civil sont délivrées à la mairie sur présentation du LIVRET DE FAMILLE.
Pour valoir également de certificats de nationalité, il y a lieu de présenter la carte nationale d'identité des intéressés.

LE CIMETIERE n'EST PAS UN LIEU DE JEU POUR LES ENFANTS

A la suite de nombreuses plaintes, consécutives à des dégâts causés par des enfants sur les tombes du cimetière, l'accès du cimetière sera désormais interdit aux enfants non accompagnés.

Les parents sont invités à en prendre bonne note et d'en avertir leurs enfants.

D'autre part, en vue d'éviter le vagabondage de chiens au cimetière, les personnes se rendant au cimetière sont priées de fermer le portail.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est rappelé, que toute construction même les abris en bois, nécessite la demande préalable d'un PERMIS DE CONSTRUIRE. Un dossier de demande de permis est à constituer en trois exemplaires, dont deux sont à déposer à la Subdivision de l'Equipement à Masevaux, le troisième à la mairie pour visa.

ATTENTION A LA POLLUTION

Il a été constaté, que certains tabourets-siphons de la canalisation d'eaux pluviales accusaient des traces d'huiles (de vidange, usées).

Il est strictement interdit de jeter ces huiles dans la canalisation. Les contrevenants risquent une forte amende.

APPEL DE LA SIRÈNE

La commune est dotée de deux sirènes: Ecole-Mairie et Ancienne Ecole de Filles. Les appels de la sirène sont les suivants:

un APPEL CONTINU= EXERCICE

deux APPELS MODULES= ALERTE DANS LE VILLAGE

trois APPELS MODULES= ALERTE à l'EXTÉRIEUR.

D'autre part, en cas de sinistre, les " curieux " sont invités à ne pas gêner l'action des pompiers. MERCI!

UNE ETUDE... UN DOCUMENT

LE PLAN d'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Voir aussi B.M.No 13(décembre 1977)

Le P.O.S. est un document de planification urbaine, qui détermine pour une moyenne période (5 à 10 ans) les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols dans une commune, en fonction des équipements collectifs qui existent déjà ou qui sont sur le point d'être créés. Il fixe les règles et les servitudes qui vont s'imposer à l'Administration comme aux particuliers ; il va régir les opérations d'aménagement et de construction.

A. CONTENU

Le dossier comprend cinq catégories de pièces :

- 1) L'ARRETE, qui rend public ou approuve le POS.
- 2) LE RAPPORT DE PRESENTATION

Il doit permettre

- de présenter la synthèse des grandes orientations;
- de justifier les dispositions du plan;
- de préciser certaines mesures nécessaires à sa mise en oeuvre.

- 3) LES DOCUMENTS GRAPHIQUES (le plan proprement dit)

Ces documents définissent les différentes zones urbaines (UA, UB, UC...) et les zones naturelles (NA, NB, NC, ND) et localisent les principaux équipements collectifs envisagés (terrains réservés) et indiquent tous les éléments de la voirie à conserver, à modifier ou à créer.

- 4) LE REGLEMENT

A chaque zone correspond un règlement comprenant trois sections :

- nature de l'occupation
- conditions de l'occupation
- possibilités maximales d'occupation.

En effet pour chaque zone est défini un coefficient d'occupation des sols (C.O.S.). Le C.O.S. exprime le nombre de mètres carrés de planchers constructibles par mètre carré de sol dans une zone déterminée.

Exemple : un COS de 1 signifie que sur une parcelle de 1200M2 on peut édifier en un ou plusieurs niveaux selon les prescriptions du règlement d'urbanisme 1200 M2 de planchers.

- 5) LES ANNEXES TECHNIQUES

Notamment pour les réseaux d'eau et d'assainissement.

B. PROCEDURE d'ELABORATION

1) C'est le Préfet qui prescrit l'établissement du plan, après avis ou demande du conseil municipal, si le POS n'est pas obligatoire. C'est à partir de l'arrêté préfectoral que des mesures de sauvegarde (sursis à statuer...) peuvent être prises.

2) L'élaboration implique la création d'un groupe de travail comprenant des élus locaux, des fonctionnaires d'Etat et des représentants des Chambres professionnelles (commerce, métiers, agriculture). Selon les directives du Groupe de Travail sont poursuivies les études préalables menées le plus souvent par l'Administration, des agences d'urbanisme ou des bureaux d'étude.

3) Lorsque le projet de plan est établi, il est soumis à la délibération du conseil municipal.

4) Le P.O.S. est rendu public par arrêté du Préfet. Il peut être consulté à la MAIRIE, à la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT et à la PREFECTURE.

5) Une enquête publique est ensuite organisée. Le POS et les résultats de l'enquête publique, après avis du groupe de travail, sont soumis par le Préfet au Conseil Municipal.

6) L'instruction s'achève par l'approbation du plan par un arrêté préfectoral ou, en cas d'opposition du conseil municipal, par un arrêté interministériel ou un décret en Conseil d'Etat.

Il y a ensuite publication au Journal Officiel et au Recueil des Actes Administratifs du Département. Le plan approuvé peut être consulté en mairie, à la Direction Départementale de l'Equipeement et à la Préfecture.

C. EFFETS

Le P.O.S. est un acte administratif, qui, lorsqu'il est rendu public, s'impose à toute personne publique ou privée voulant faire des travaux (constructions, fouilles, remblaiements, etc).

Il fournit l'information nécessaire à la délivrance des certificats d'urbanisme et fonde toutes décisions d'occuper ou d'utiliser le sol.

Les règles et servitudes définies par le POS ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes.

A l'ain HASSELBACH.

N.B. Le POS de SENTHEIM sera publié début 1982.

DANS NOS SOCIETES

UNC- UNC AFN

Le 28 janvier 1979, sous l'impulsion de personnalités du monde combattant et l'aide de notables de notre commune, la section de Sentheim se constituait. Pour plus de précision, il s'agissait d'une reconstitution de l'ancienne section des Anciens Combattants de 1914/1918, qui ne comptait plus que deux survivants, malheureusement décédés à ce jour.

Le Drapeau-orphelin est actuellement entouré de 34 membres actifs composant notre section, dont notre Maire, M. André SCHUFFENECKER, est le PRESIDENT d'HONNEUR.

Reconnu officiellement au siège National de l'UNC- UNCAFN 18, rue de Vézelay 75008 PARIS en date du 25 mai 1979, notre Section dépend du Groupe du Haut-Rhin.

Toutes les générations du feu- 1914/1918-1939/1945 y compris les Incorporés de Force T.O.E.- INDOCHINE- A.F.N. sont réunis dans l'association reconnue d'utilité publique (Décret du 20.5.1920) sous le nom de UNION NATIONALE des Combattants et de celui d'UNION NATIONALE des Combattants en Afrique du Nord, dont la devise est " UNIS COMME AU FRONT ET AU DJEBEL " et le rôle est de maintenir le Souvenir de Nos Morts et de défendre les droits sociaux et moraux des Victimes de Guerre (Veuves, orphelins, invalides, etc).

J'ai jugé utile d'écrire ces lignes pour vous faire connaître et plus particulièrement pour attirer l'attention de ceux qui, appelés, mobilisés, victimes directes ou indirectes de faits de guerre, ceux qui ont combattu sur différents fronts et points du Globe, qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent prétendre à certains avantages.

Dans notre commune et les communes environnantes, certaines personnes sont susceptibles de remplir les conditions et obtenir le Statut d'Ancien Combattant. J'attire spécialement leur attention et qu'elles n'attendent plus d'être plus âgées et bien souvent de dire "Nous ne savions pas, nous n'étions pas renseignées".

Plusieurs camarades ont obtenu satisfaction, d'autres dossiers sont en instance et nous espérons une prochaine solution.

Les dossiers sont établis par nos soins et par personnels bénévoles, c'est à dire GRATUITEMENT. (seulement le prix de quelques timbres suivant les destinataires).

A toutes fins utiles, M. Henry FLORY, notre camarade, secrétaire de mairie, membre de notre Section, se fera un plaisir de vous renseigner et de vous communiquer mon adresse.

Maurice WILLIG
Président de la Section UNC- UNC AFW
de SENTHEIM

DIMANCHE, le 7 mars 1982, SENTHEIM recevra les délégations de plusieurs sections à l'occasion de l'ASSEMBLEE GENERALE du SOUS-GROUPE de THANN.

CHEZ NOS FOOTBALLEURS

Les jeunes footballeurs sont à l'honneur, puisque l'équipe des PUPILLES à 7 est CHAMPIONNE d'AUTOMNE dans son groupe.

Un bravo aux footballeurs en herbe et bonne continuation.

Les poussins à 7 et les minimes ont été plus modestes.

Les deux équipes réserves sont bien classées dans leurs groupes respectifs.

L'équipe première entraînée par Serge WALZACK est classée au septième rang avec 8 points à son actif pour le goal-average de 19:23.

Deux victoires at home contre KRUTH 3:2 (2 buts de WALZACK- 1 SCHLOSSER)

et WALDICHOFEN 3:2 (S.EHRET- M.FINCK- 1 arrière contre son camp)

Une victoire à l'extérieur à TRAUBACH 4:3

Deux matches nuls: à RICHWILLER et contre ASPACH-le-BAS.

En COUPE CMDP, le FC SENTHEIM a réussi deux exploits: l'éviction de deux sociétés de la Division I: GUEBWILLER et MUNCHHOUSE. Le prochain adversaire est ASBLANC VIEUX-THANN.

En COUPE d'ALSACE, la carrière s'est arrêtée à SAINT-AMARIN.

H.F.

A l'âge de la retraite

Le COMITE DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES invite les retraités à participer aux séances d'entraînement physique (pas de gymnastique) qui auront lieu à partir de JANVIER 1982 dans notre commune. Elles se dérouleront sous la tutelle de la FFEPMM (FEDERATION FRANCAISE d'ENTRAINEMENT PHYSIQUE DANS LE MONDE MODERNE) et ont pour but de procurer aux personnes qui y participent, JOIE, DETENTE, SANTE. C'est une voie offerte à ceux qui comprennent que l'activité physique est source de santé, que s'est la thérapeutique la plus naturelle, la moins chère et la plus efficace, permettant de rester en forme, de créer des relations avec d'autres groupes, sans esprit de compétition. L'objectif à atteindre est de maintenir l'autonomie physique, d'éviter de se couper du réel. Le manque de mouvement et l'isolement sont des aspects négatifs pour la catégorie sociale d'hommes et de femmes en marge de la société active.

Ces séances sont suivies de près par Mme GEBAUER, responsable départementale des mouvements du troisième âge. Un bulletin médical personnel est indispensable. L'assurance ainsi que les autres frais sont pris en charge par la Fédération.

Les personnes qui s'intéressent aux séances d'entraînement physique sont priées de se faire connaître auprès des responsables des groupes du 3e Age.

H.K.

CARNET DE FAMILLE

NOS JOIES.....NOS PEINES

NAISSANCES

Depuis le mois de juin 1981, dix enfants ont vu le jour :

- 22 juin 1981: Natacha, de Jean-Claude JENN et Chantal CHEVALIER
22 juillet 1981: Aline Audrey, de Francis SINGER et Michelle FRANCOIS
30 juillet 1981: Jean, de Jean-Jacques WILHELM et Lucienne KRAUSE
30 juillet 1981: David Jacques, de Jean-Jacques WALGENWITZ et Christine KAEFFER
8 août 1981 : Catherine , de Bernad SCHEUBEL et Marie-Thérèse RAMSTEIN
3 octobre 1981: Nora, de Messaoud HADDAD et Malika BOUDJENAH
7 octobre 1981: Julien, de Jean-Marc JENN et Marie-Christine NEFF
13 novembre 1981: Hacı-Nuri, de Nail KOCAOZ et Nazire KULA
10 décembre 1981: Thomas, de Roland TYRLIK et Maryvonne RAULT
15 décembre 1981: Aline , de Joseph GENSBITTEL et Marie-Claire LUTTRINGER

Nos sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux pour nos plus jeunes habitants!

MARIAGES

- 26 septembre 1981: Pascal CELLIER et Agnès KIEFFER, tous deux de Sentheim
18 décembre 1981: Guy Lucien PABST et Yvette KOLUDA, tous deux de Sentheim

Nos bien sincères voeux de bonheur sur la route commune !

DECES

- 21 juin 1981: Mme Henriette BANTZE née GIGANDET, 70 ans
28 juin 1981: Mme Pauline STEMPEL née WOLFF, 76 ans
juillet 1981: Père Grégoire ANTROPIUS, ancien aumônier de la Maison de Convalescence
1er août 1981: Christian DITNER, 19 ans
15 septembre 1981: Louis Lucien BOGENSCHUTZ, 74 ans
13 octobre 1981: Félix Charles FACQUES, 70 ans, ancien maire de Sentheim
19 octobre 1981: André FROMAGEAT, 51 ans
27 novembre 1981: Mme Marguerite NUSSBAUM née LUTTENSCHLAGER, 55 ans

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles éprouvées par le décès d'un de leurs chers membres et les assurons de la sympathie de tous!

ARRIVEES ET DEPARTS

Nous avons la joie de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux concitoyens, qui ont élu domicile dans notre commune :

les époux Patrick REIBEL et leurs deux enfants, 5, rue Louis Bian

M. César FICHTER, 1a, rue du 29 novembre

les époux Philippe SCHMITT, 14, rue des Primevères

les époux Jean-Pierre CARVALHO et Patrick, 8, rue des Primevères

les époux Marcel MAHLER, Muriel et Fanny, 17, rue des Primevères

les époux Roger MAHLER et Ambère, 13, rue des Primevères

les époux Edmond AMER, Nathalie, Marc et Murielle, 10, rue Louis Bian

les époux Salvatore VENNIRO et leurs six fils, 3, Impasse du Frêne

les époux Serge HAMPOLEZ-STEGER, 7, rue Saint-Georges

Mme JENN née NAJAH KHADIJA, 19, rue du Tissage

les époux Paul GROSSET, Frédéric et Michaël, 21, rue des Primevères

les époux Jean-Claude WELTER- RAMSTEIN, 62, grand-rue

les époux Jean-Louis SIMON et Caroline, 23, rue Louis Bian

le Frère OCTAVIEN (Marcel ENGEL) 1, grand-rue

Roland FIGARELLI, 17, grand-rue

les époux Jean-Paul WEHRLE et Nathalie, 2, rue des Primevères

les époux Jacques LUDWIG et Olivier, 4, rue des Primevères

Plusieurs familles ont quitté SENTHEIM pour une autre destination :

la famille Gilles HIRTH (10, rue Louis Bian)

la famille Francis ILTIS (7, rue Saint-Georges)

la famille Guy MEYER (2, rue des Primevères)

la famille Gérard MATTAUER (6, rue des Primevères)

la famille DE BERTHOIS (4, rue des Primevères)

Nous leur souhaitons bonne chance à leurs nouvelles résidences !

90 BOUGIES

Deux compatriotes ont eu le rare privilège de fêter leur 90^e anniversaire :

Mme Thérèse HIRTH née EHRET, le 13 septembre 1981

et le Frère FIRMIN (Cyrille LEFORT), religieux hospitalier, le 11 octobre 1981.

La municipalité a honoré nos doyens d'âge par une petite visite d'une délégation de la commune.

Nous exprimons à ces jubilaires nos sincères vœux de bonne santé !

LE FRERE VICTOR à l'HONNEUR

Le Frère Victor Briard a fêté à la Maison de Convalescence des Frères Hospitaliers de St-Jean de Dieu son 50e anniversaire de profession religieuse. Nous lui souhaitons de pouvoir oeuvrer encore longtemps au service de la Charité pour le plus grand bien de tous. Nos vives félicitations !

A LA MEMOIRE...de notre ancien maire M.Félix FACQUES

Né le 2 mars 1911 à Roubaix (Nord), fils des époux Félix Louis FACQUES-Geneviève CHARVET, vint habiter SENTHEIM en 1920 avec ses parents, acquéreurs des usines textiles BIAN. Il se maria le 18 octobre avec Melle Roselyne DUBOIS de Tourcoing. Cinq enfants issurent du mariage: Charles, Roselyne, Hervé, Denis et Anne-Violaine.

M.FACQUES fit l'apprentissage dans l'usine de son père et gravit les échelons de la hiérarchie jusqu'au poste de Président-Directeur Général. Elu au conseil municipal à la Libération, il fut élu maire en 1945 et exerça cette fonction jusqu' en 1959. Les principales réalisations sous ses trois mandats (1945-1947, 1953) furent:

- l'adduction d'eau (1949/1950)
- la réalisation du lotissement du Nachenwald (1951)
- la nouvelle couverture de l'église (1953)
- l'érection du nouveau Monument aux Morts (1957)
- la réfection de routes et de chemins

M.FACQUES s'intéressa à la vie associative de sa commune. Président-fondateur du Football-Club SENTHEIM (1938), il fut nommé après la guerre Président d'honneur à vie.

En juillet 1980, il quitta Sentheim pour passer le soir de sa vie avec son épouse dans la région parisienne. Il rendit son âme le 13 octobre 1981 à CRETEIL.

LE NOBLE DON DU SANG

Une bonne trentaine de personnes participent à chaque collecte au don du sang - 35 à 40 personnes sur une population de près de 1100 habitants - c'est bien peu, à peine 3%.

La municipalité souhaite ardemment ,que la participation aux collectes de sang soit plus élevée à l'avenir, et surtout les jeunes devraient y participer activement.

Nous rappelons, que les prochaines collectes de sang auront lieu
les samedis 26 juin 1982
et 30 octobre 1982.

Ces collectes seront annoncées suffisamment à temps dans la presse et par la voie des prochains Bulletins Municipaux, ainsi que l'affichage aux panneaux officiels.

Suivez l'exemple des généreux donateurs de sang bénévoles
qui répondent présents à chaque appel!

EN BREF

RAMASSAGE SELECTIF DU VERRE

Un conteneur de 4mètres cubes a été livré à la commune le 10 novembre 1981 par les CONSTRUCTIONS METALLIQUES d'OBERNAI pour le ramassage sélectif du VERRE.

Le prix du conteneur était de 3.974.88 F- payé sur le budget communal.

Le contenu du conteneur est vidé périodiquement (toutes les 3 ou 4 semaines) par BSN EMBALLAGE , GIRONCOURT sur VRAINE(VOSGES).

La commune reçoit en contre-partie 60 F par tonne de verre récupéré.

La population est invitée à ne plus mettre du verre dans les poubelles du ramassage des ordures ménagères, ceci afin d'alléger le volume des ordures ramassées par le Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement d'Etueffont.

ATTACHEZ VOS CHIENS

Un appel pressant est lancé aux propriétaires de chiens, les invitant à attacher leurs bêtes. Trop souvent des personnes sont importunées par les " quatre-pattes". D'ailleurs l'arrêté préfectoral interdisant la divagation des chiens est toujours valable.

Propriétaires de chiens, faites un peu preuve de civisme- attachez ou enfermez vos chiens- beaucoup de personnes vous en seront reconnaissants.

TABLES DES MATIERES

Pages 1 et 2 :	LE MOT DU MAIRE
	Les équipements sportifs et de loisirs dans le corps du P.O.S.
Page 3	: EN BREF(Informations brèves)
Page 4	: UNE ETUDE-UN DOCUMENT: 1 ^e PLAN d'OCCUPATION DES SOLS
Page 5	: DANS NOS SOCIETES: UNC-UNC-APN
Page 6	: DANS NOS SOCIETES(suite) : CHEZ NOS FOOTBALLEURS
	A L'AGE DE LA RETRAITE(séances d'entraînement physique du 3 ^e âge)
Page 7	: CARNET DE FAMILLE- NOS JOIES- NOS PEINES
Page 8	: CARNET DE FAMILLE(suite) LES ARRIVEES ET DEPARTS
	90 BOUGIES
Page 9	: LE FRERE VICTOR à l'HONNEUR
	A LA MEMOIRE ...M.FACQUES, ancien maire
	LE NOBLE DON DU SANG
Page 10	: EN BREF-nouvelles brèves

BONNE ANNEE 1982
Au terme de l'année, nous remercions chaleureusement tous nos collaborateurs et en particulier M. Jean MATTAUER, pour la réalisation des couvertures du B.M.- M. Claude MASSON , directeur décole et ses écoliers pour l'assemblage des B.M.

Le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux, ainsi que le personnel communal présentent à la POPULATION de SENTHEIM les VOEUX LES PLUS SINCERES de BONHEUR ET DE SANTE pour l'année 1982.

REDACTION: MAIRIE DE SENTHEIM - TIRAGE à 350 EXEMPLAIRES.
